

Saint-Dionisy INFOS N°15



Mars 2024



Dans le cœur de Georges

Samedi 2 mars, un public nombreux était venu s'immerger dans l'univers de Georges Brassens. Livane, chanteuse, comédienne et musicienne de talent, nous a raconté les 34 années d'amour du couple atypique de Georges Brassens et Joha Heimann. Son récit ponctué d'une quinzaine de chansons reprises ou revisitées, rend hommage aux femmes, à l'amour et bien sûr, à Monsieur Brassens. Les spectateurs l'ont longuement acclamée à l'issue d'un spectacle d'une grande qualité.



Loto de l'association des jeunes de St-Dionisy

Dimanche 17 mars, l'association des jeunes de Saint-Dionisy a organisé un loto au foyer. Il a débuté à 16 h avec des participants venus nombreux tenter leur chance. L'occasion de passer un moment ludique et convivial où les amateurs de jeux de hasard ont eu le plaisir de se retrouver. Les jeunes ont réussi leur mission, tout le monde a passé un agréable moment, que l'on ait gagné ou que l'on ait perdu.



Saint Dièse à Saint-Dionisy

Saint Dièse, patron des hautboïstes languedociens, a été célébré samedi 10 février par les associations Rivatges et Hautbois & Cie. Une procession délirante dans les rues, suivie d'échanges et d'animations musicales au foyer et le très attendu balet ont permis aux musiciens de la région et habitants du village et des alentours de se retrouver et de mettre à l'honneur les hautbois populaires occitans.

Carole Cambet Petit Jean

Le carnaval de l'APE

Le samedi 2 mars, parents et enfants se sont prêtés au jeu du déguisement. Des super héroïnes et super héros, des princesses, des pirates, des chevaliers... ont participé au joyeux et coloré défilé dans les rues en compagnie de Monsieur Carnaval, en musique et sous les confettis. Le goûter offert par l'APE a ravi les plus gourmands à l'issue de la parade.



Infos pratiques

Urgences : SAMU 15, Pompiers 18, Police 17

Mairie : 04 66 81 41 96. Ouverture au public :

- Lundi de 9 h à 11 h 30
- Mardi de 15 h à 18 h
- Mercredi de 9 h à 11 h 30
- Jeudi de 15 h à 18 h
- Vendredi de 9 h à 11 h 30

Courriel : contact@saint-dionisy.fr

Internet : www.saint-dionisy.fr

Facebook : Mairie de Saint-Dionisy

PanneauPocket : application sur smartphone

Médiathèque : 04 66 01 73 98

- Mercredi et vendredi : 10 à 12 h, 16 à 18 h
- Samedi : 10 à 12 h 30

Courriel : mediatheque@saint-dionisy.fr

Scolarité :

- École primaire Marie Castang : 04 66 81 40 58
- Collège de Calvisson : 04 66 01 32 61
- Lycée Albert Camus à Nîmes : 04 66 62 91 71

Crèche Sidoremi : 04 34 32 60 07

Paramédicaux et médicaux :

Retrouver les coordonnées des infirmier(e)s, kinésithérapeute-ostéopathe, orthophoniste, sage-femme sur le site de la mairie, rubrique « [vie pratique/ santé](#) »

PIMMS : Bus mobile sur la place tous les lundis pairs de 9 h à 11 h 45 pour toutes vos démarches administratives. Pendant les congés scolaires, se renseigner à la mairie.

Service social territorial Département du Gard :

Pour un rendez-vous avec une assistante sociale ou une puéricultrice : Tél : 04 66 02 13 60

Transports :

- Réseau Nîmes métropole : 0820 22 30 30
- Réseau régional LIO : 04 66 76 36 60

Collecte des ordures ménagères :

- Mercredi matin : emballages (bac jaune)
- Vendredi matin : non recyclables (bac bleu foncé)
- Du 1^{er} juin au 30 septembre, collecte supplémentaire le mardi : non recyclables

→ Nouveaux habitants de Saint-Dionisy

Locataire ou propriétaire, laissez vos coordonnées en mairie, ou communiquez-les par courriel : contact@saint-dionisy.fr. Vous serez ainsi convié à la réception organisée le 13 juillet en votre honneur et recevrez un olivier, symbole du village. Nous vous contacterons pour le Noël des aînés, des enfants, et autres manifestations qui ponctuent la vie du village. D'avance merci.

AGENDA

- **Samedi 27 avril :** 11 h inauguration de la Maison Pour Tous et de l'École de musique.
- **Samedi 27 avril :** 20 h « Le dîner de cons ». Théâtre tout public. Foyer communal.
- **Dimanche 5 mai :** Vide-grenier. Association des Parents d'Élèves. Toute la journée. Foyer communal et parvis.
- **Mercredi 8 mai :** 11 h au monument aux morts. Commémoration de l'armistice du 8 mai 1945.
- **Vendredi 24, samedi 25, dimanche 26 mai :** aubades des jeunes.
- **Samedi 25 mai :** 20 h Soirée spectacle « Frenchy ». Public familial. Foyer communal.
- **Vendredi 7, samedi 8, dimanche 9 juin :** Fête des jeunes.
- **Dimanche 9 juin :** Élections européennes. De 8 h à 18 h. Foyer communal.
- **Vendredi 21 juin :** Fête de la musique. 18 h 30 sur la place du village.
- **Vendredi 28 juin :** Fête de l'école.

État civil : de décembre 2023 à février 2024

- **Bienvenue aux nouveaux bébés**
 - Héloïse CUER née le 2 janvier 2024, fille de Arnaud CUER et Mélanie RAYNAUD
 - Eléna, Camélia, Juliéta MILA COSTA PORTA, née le 13 janvier 2024 fille de Camille COSTA PORTA et de Dimitri MILA
 - Jeanne, Claude, William CHALOIN CHAUVIN-DROZ des VILLARS, née le 17 février 2024 fille de Camille CHAUVIN-DROZ des VILLARS et de Aurore CHALOIN
- **Sincères Condoléances**
 - Monsieur Grégory HUBERT décédé le 27 décembre 2023
 - Madame Suzanne GAZAY décédée le 20 février 2024



L'application de votre mairie à télécharger gratuitement

Tous les événements, actualités, alertes directement sur votre téléphone. Ces informations sont aussi disponibles sur ordinateur : tapez app.panneaupocket.com et recherchez votre mairie.

Directeur de la publication :

– Jean-Christophe Grégoire

Comité de rédaction :

– Jean-Christophe Grégoire,
– Carole Cambet Petit Jean,
– Gilles Montillet,
– Françoise Zajdner,
– Hélène Bouchot.

Crédit photos :

Carole Cambet Petit Jean,
François Carrel.

Impression :

– Public Imprim. Nîmes.



Maquette :

– graph-aire. 04 66 81 53 74

Le mot du maire



**Cher(e)s
Saint-Dionisyennes
et Saint-Dionisyens,**

Vous trouverez en pages intérieures de ce bulletin municipal un résumé des principaux chapitres de dépenses et de recettes du compte administratif 2023 et du budget primitif 2024.

La section fonctionnement 2023 fait apparaître un excédent de 316 000 €. C'est à l'évidence un bon résultat. Mais il faut l'éclairer en précisant que nous avons bénéficié cette année de recettes exceptionnelles pour un montant de plus de 76 000€. Malgré cela, le résultat demeure très bon. Il est le fruit d'une gestion rigoureuse, économe des deniers publics, permettant d'abonder comme il se doit la section investissement.

Nous notons néanmoins que les dotations de l'État progressent sans pour autant rattraper le coût de l'inflation. Et cette tendance va se renforcer avec les coupes budgétaires que l'État entend opérer pour réaliser 10 milliards d'économie. De plus, la situation internationale avec 2 conflits majeurs met sous tension notre économie. Nous devons donc nous attendre à un renforcement de nos contraintes budgétaires et par conséquent à un rétrécissement de nos marges de manœuvre qui se traduira par une érosion de notre capacité d'autofinancement.

Depuis 2020, tout ce que nous avons réalisé l'a été sur nos fonds propres sans augmenter l'assiette communale des impôts et avec l'accompagnement financier de l'État, de la Région, du Département et de notre Agglomération dont je

Projet de Zone d'Aménagement Concerté «Terre de Place» Où en sommes nous ?

La commune s'est adjointe une aide à la maîtrise d'ouvrage, pour élaborer le cahier des charges, dans le respect de la concertation.

Tout d'abord, lors de ce premier trimestre, nous allons recevoir les dossiers de présentation des aménageurs qui souhaitent concourir. La commission de sélection formée selon les prescriptions légales se réunira pour retenir trois dossiers parmi les candidats.

Les trois lauréats disposeront alors de plusieurs mois pour présenter leur offre.

La commission se réunira à nouveau au cours du 2^e semestre et à partir d'un barème de notation, elle retiendra la société la mieux notée pour aménager la Zone d'Aménagement Concerté « Terre de Place ». Le contrat de concession sera signé lors du 2^e semestre 2024 aux termes des délais de recours.

souligne qu'elle est une des rares communautés d'Agglomération à participer à hauteur de 30 millions d'euros aux efforts d'investissement des communes qui la composent.

Cette année 2024 nous allons investir essentiellement dans la voirie avec notamment une réfection du CD40A (route de Calvisson). Pour chaque investissement nous recherchons le maximum de subventions afin de limiter le reste à charge de la commune. Cela implique parfois des retards dans le démarrage de certains gros travaux car nous devons obtenir des accords d'attribution de subvention pour nous assurer que notre trésorerie pourra les supporter.

Deux évènements importants vont jaloner cette année 2024.

Le 8 mai nous célébrerons avec un mois d'avance le 80^e anniversaire du débarquement de Normandie. Je vous attends nombreux devant le monument aux morts.

Et le 9 juin vous serez appelés à élire les députés Européens.

Je le dis souvent : « votez à gauche, votez à droite ou votez au centre, mais **VOTEZ**. Des femmes et des hommes ont donné leur vie pour que nous ayons ce droit. »

Je compte sur vous.

Votre Maire,
Jean-Christophe GRÉGOIRE

Samedi
27
Avril
11h

INAUGURATION

MAISON POUR TOUS
4 rue de Cassiopée - Saint-Dionisy

Jérôme BONET
Préfet du Gard

Carole DELGA
Présidente de la Région
Occitanie/Pyrénées-Méditerranée

Franck PROUST
Président
de Nîmes Métropole

Jean-Christophe GRÉGOIRE
Maire de Saint-Dionisy
Vice-Président
de Nîmes Métropole

Et les membres du conseil municipal

ont le plaisir de vous inviter à l'inauguration
de la Maison Pour Tous et de l'École de musique
le samedi 27 avril à 11h.

Cette cérémonie sera suivie d'un apéritif.

Vœux aux Terres d'Alice

Mercredi 10 janvier, M. le maire Jean-Christophe GRÉGOIRE et des élus du conseil municipal se sont rendus à la résidence des Terres d'Alice afin de présenter leurs vœux pour la nouvelle année. Un moment de partage, convivial et riche en échanges a été apprécié de tous autour d'un délicieux apéritif préparé par le cuisinier. Un grand merci à l'équipe (personnel et éducateurs), à M. Giraudon, président de l'association Hubert Pascal et à Mme Bellanger, de permettre aux résidents de faire partie intégrante du village.

Carole CMBET PETIT JEAN



Retour sur la cérémonie des vœux de Saint-Dionisy

Samedi 13 janvier, une foule nombreuse était au rendez-vous de la cérémonie des vœux à la population au foyer communal aux côtés des élus municipaux et des personnalités invitées : Huguette Sartre et Eddy Valadier (Maire de St-Gilles) Conseillers départementaux du Gard et des maires voisins : Gaëtan PrévotEAU (Langlade), Michel Verdier (St-Côme-et-Maruéjols), Jean-Luc Chailan (Caveirac) et Patrick Gervais (Clarensac).

Après avoir rappelé le délicat contexte international (conflits Ukraine, Israël...), Jean-Christophe GREGOIRE, maire, est revenu sur les réalisations de l'année 2023, parmi lesquelles les travaux de la Maison Pour Tous avec jardin pédagogique, reprises des chemins d'Azord, des Vaoures, des Lauzes et de la Frigoule et le lancement du projet de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Terre de Place.

Il a rappelé sa motivation à œuvrer en faveur du village et de ses habitants, en présentant les projets pour 2024 et à plus long terme :

- Projet porté par La SEMIGA (bailleur social) qui prévoit la création de 12 logements T2/T3 et d'un espace de 250 m² dédié à la crèche SIDOREMI chemin du Baron,
- Requalification du CD40A (route de Calvisson) en 2 tranches.
- Création d'un parcours pédagogique dans la colline permettant une découverte de ses richesses faune-flore,
- Poursuite du projet de ZAC Terre de Place avec la désignation d'un aide à maîtrise d'ouvrage.

Il a tenu à remercier toute l'équipe municipale pour son implication à ses côtés, et le personnel communal pour son action au quotidien. Plusieurs personnalités de Saint-Dionisy ont

ensuite été honorées :

- Médaille de la Ville pour Geneviève Zimmermann et Daniel Lehmann pour leur engagement citoyen, en leur qualité de bénévoles à la Banque alimentaire du Gard et pour leur dévouement en faveur des personnes défavorisées de notre village.

- Médaille de la Ville également pour Maryse Martin, distinguée pour son engagement bénévole à la médiathèque depuis de nombreuses années.

- Médaille du Travail enfin pour Christelle Prades, secrétaire générale de la mairie, qui s'est vue remettre cette décoration qui marque ses 20 années d'ancienneté dans la fonction publique et pour son efficacité dans la mise en vie des décisions municipales, soulignée par Monsieur le Maire.

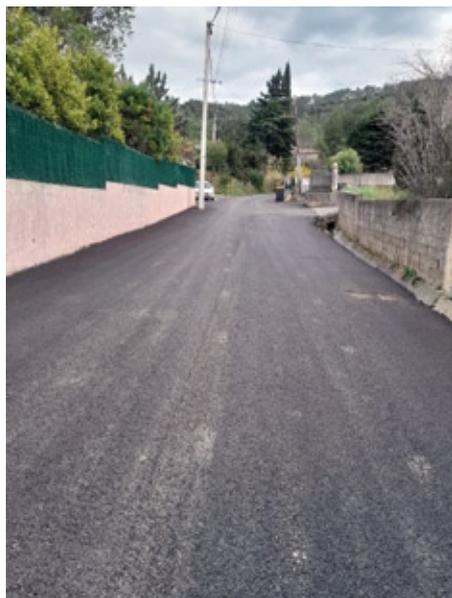
Gilles MONTILLET



Vie municipale : des voiries rénovées



Chemin de Vaourès



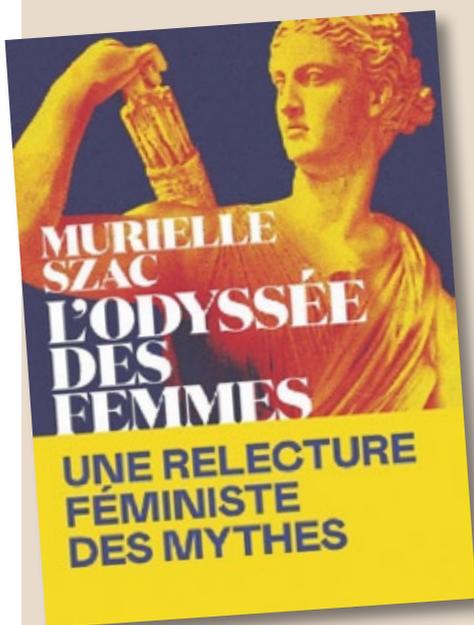
Chemin de la Frigoule



Chemin des Lauzes

Poussons la porte de la médiathèque

→ Notre coup de cœur



« L'odyssée des femmes »

par Murielle SZAC- Éditeur : L'Iconoclaste

D'une lecture facile cachant un sujet profond, la place et le rôle des femmes, Murielle Szac nous livre une relecture des mythes, un autre regard féminin.

Notre culture est bercée par les héros mythiques de l'Odyssée, héros essentiellement masculins. Mais qu'en est-il des figures féminines de cette épopée ?

On retrouve ces femmes, et on en connaît beaucoup : Athéna, Pénélope, Phèdre, Antigone... dans une écriture joyeuse, pleine de poésie, un souffle de liberté.

Tous ces portraits revisités, que l'on peut piocher, picorer ou dévorer à son gré, nous racontent les héroïnes et déesses antiques, qu'elles soient réservées, dans l'ombre ou dans les exploits, pour mettre en lumière leur liberté de choix.

Carmen Marques et Martine Raynaud

→ Club de lecture



Nous vous informons qu'un club de lecture est en projet à la médiathèque.

Si vous souhaitez nous rejoindre pour une rencontre, pour échanger sur vos lectures, les partager avec les autres membres du club mais aussi avec nos adhérents, nous sommes à votre disposition pour en discuter sur place ou par courriel :

mediatheque@saint-dionisy.fr

À bientôt.

L'équipe de la médiathèque

Espace d'expression des élus

De nombreux habitants nous font part de leurs inquiétudes sur les projets de logements que ce soit la ZAC ou le projet sur le terrain « du baron ».

Nous entendons et comprenons ces inquié-

tudes. Pourquoi vouloir faire si vite grandir le village ? Comment faire face à un tel nombre d'habitants avec nos petites infrastructures ? De plus, il n'y a pas d'obligations légales.

Éline Liron et Damien Jurado



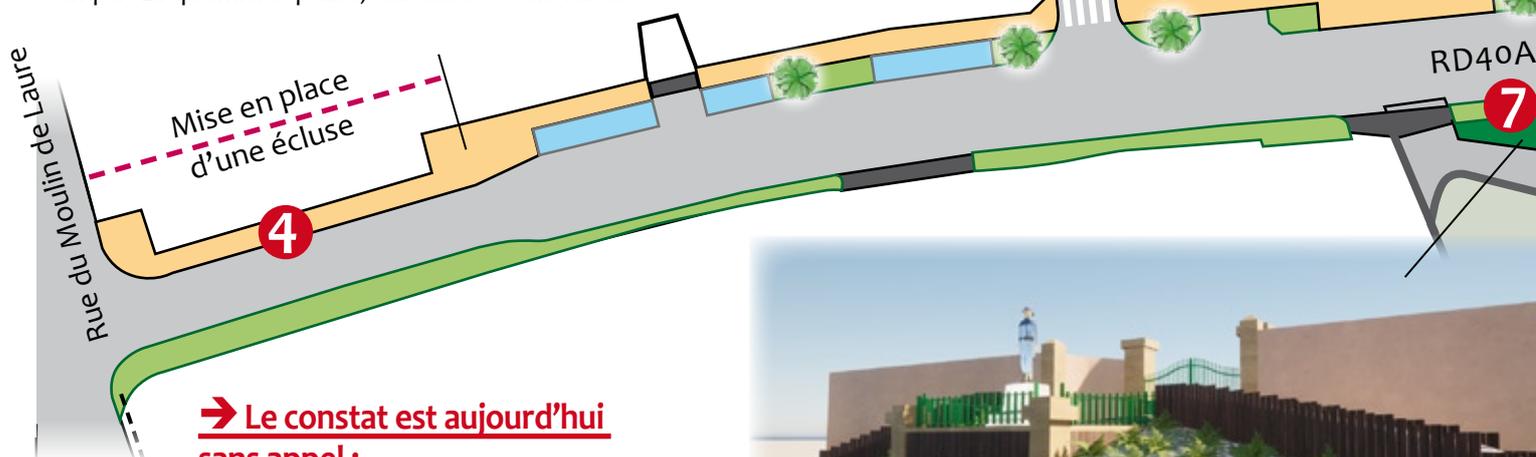
Une entrée de village embellie et sécurisée

La RD40A route de Calvisson qui traverse le village de la voie verte jusqu'au carrefour de la rue de la Gare en passant par la rue de la Forge va être totalement réaménagée.

Les travaux vont s'effectuer en deux temps. La première phase, du mois

d'avril au mois de juillet 2024 concernera la partie allant du carrefour de la rue de la Gare jusqu'à la rue du Moulin de Laure.

La seconde phase se déroulera en 2025, prolongeant la rénovation jusqu'à la voie verte.



→ Le constat est aujourd'hui sans appel :

les véhicules roulent trop vite, les piétons ne sont pas en sécurité, les racines des melias ont profondément détérioré les trottoirs, les revêtements des sols et la végétation ne répondent pas aux exigences du réchauffement climatique.



Réaménagement du monument aux morts



→ Le programme de réhabilitation répond donc aux objectifs suivants :

– Création d'écluses pour ralentir la vitesse, suppression du stationnement anarchique avec la création de places de stationnement.

– Pour la sécurisation des piétons, rétrécissement de la voirie à 5,50 m, création d'un trottoir aux normes PMR, mise en place d'une zone de circulation en partage.

– Pour embellir et répondre aux enjeux du réchauffement climatique, l'espace sera végétalisé avec des essences méditerranéennes (y compris les arbres), les places de stationnement et les trottoirs seront désimperméabilisés.

L'entrée du cimetière et le monument aux morts seront rénovés. Il faudra attendre 2025 pour que l'entrée de notre village soit totalement embellie, mais cette première tranche représente déjà un progrès notable en matière de sécurité et de végétalisation.

Coût de cette première tranche : 459 309 € TTC subventionné à 60% environ. S'agissant d'une route départementale, l'ensemble de la réfection de la voirie sera financé par le Département.

Une réunion d'information s'est tenue le jeudi 7 mars pour présenter le projet à la population.

→1 Réaménagement total du carrefour : reprise du pluvial, remise à niveau de la rue.

→2 Création d'une zone partagée rue de la forge : dans cet espace très étroit qui ne supporte pas de trottoir, les voitures devront partager la route avec les vélos et les piétons.

→3 Mise en place d'une écluse avec quatre places de stationnement. La chaussée sera rétrécie à 3,70 m, obligeant ainsi les automobilistes à ralentir, avec une priorité à la sortie du village.

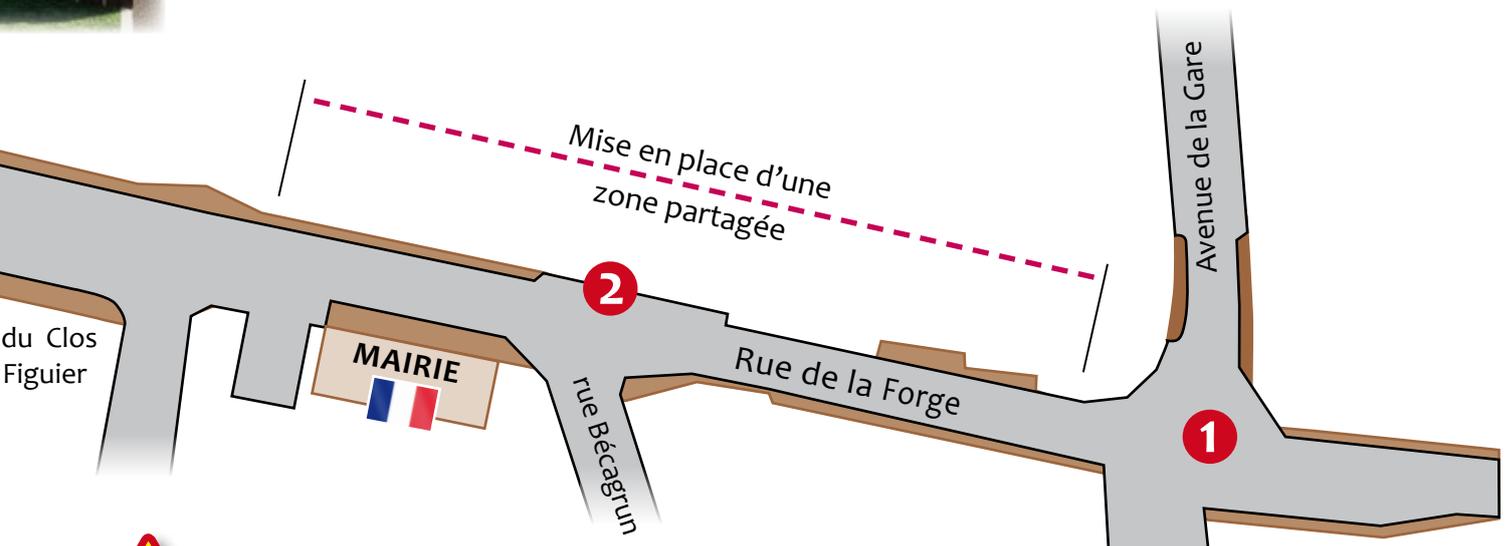
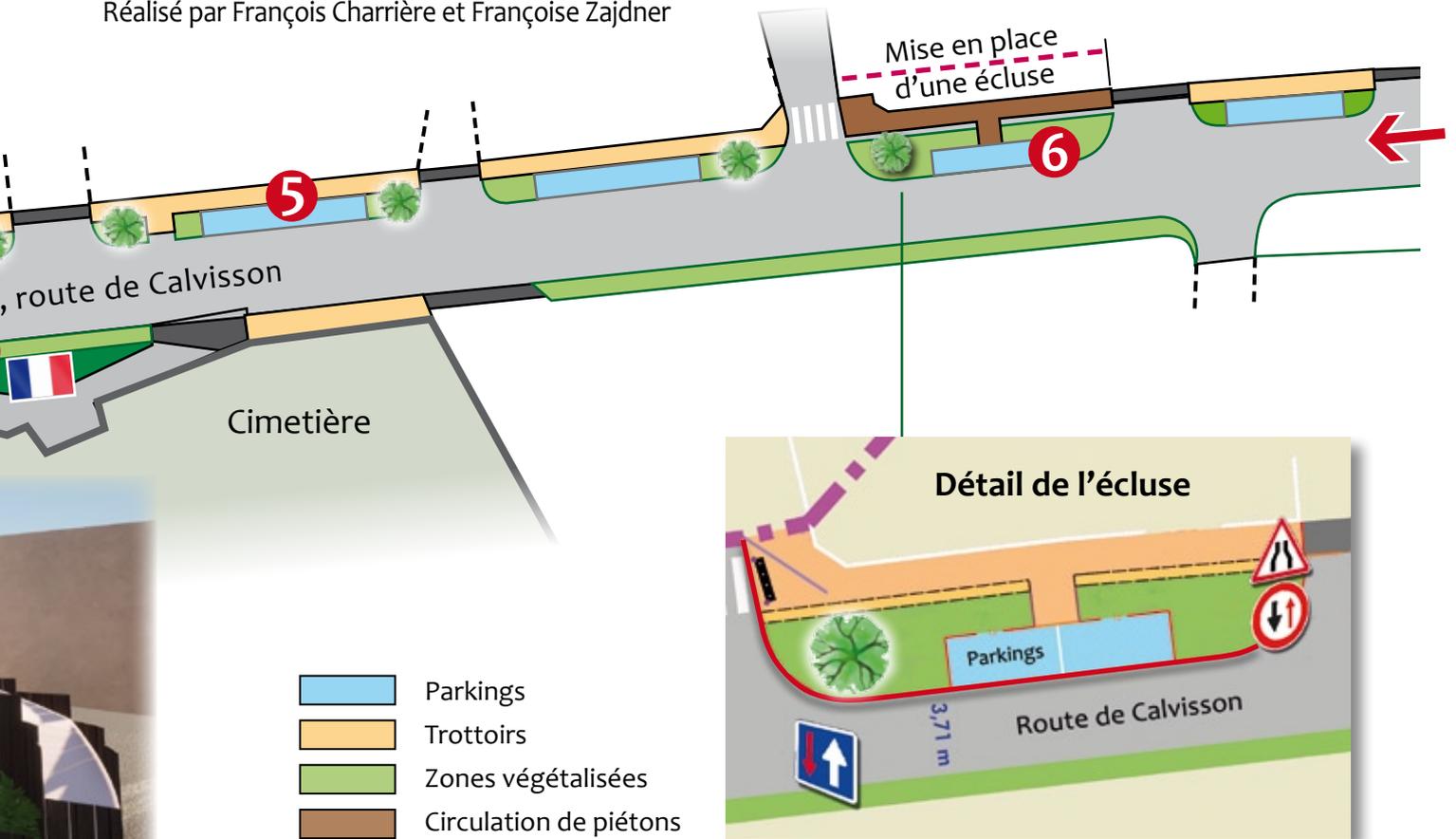
→4 Mise en place d'une écluse au Moulin de Laure.

→5 16 places de stationnement perméabilisées réparties le long de la route, délimitées par des îlots de verdure et des arbres. Un trottoir aux normes PMR cheminera tout le long.

→6 Mise en place d'une écluse rue des rhododendrons et création d'un mur en pierres.

→7 Monument aux morts : les murs et montées du monument seront parés de bois et de pierres, les plans en béton recouverts de plantations.

Réalisé par François Charrière et Françoise Zajdner



Ces travaux vont engendrer des perturbations dans le plan de circulation du village, en particulier pour les riverains. Tout sera mis en œuvre pour occasionner le moins de désagréments possible.

Les informations seront consultables sur PanneauPocket, le site de la mairie, et tous autres moyens permettant d'informer efficacement les riverains.



Budget 2023

Dossier réalisé par Jean-Christophe GRÉGOIRE et Françoise ZAJDNER

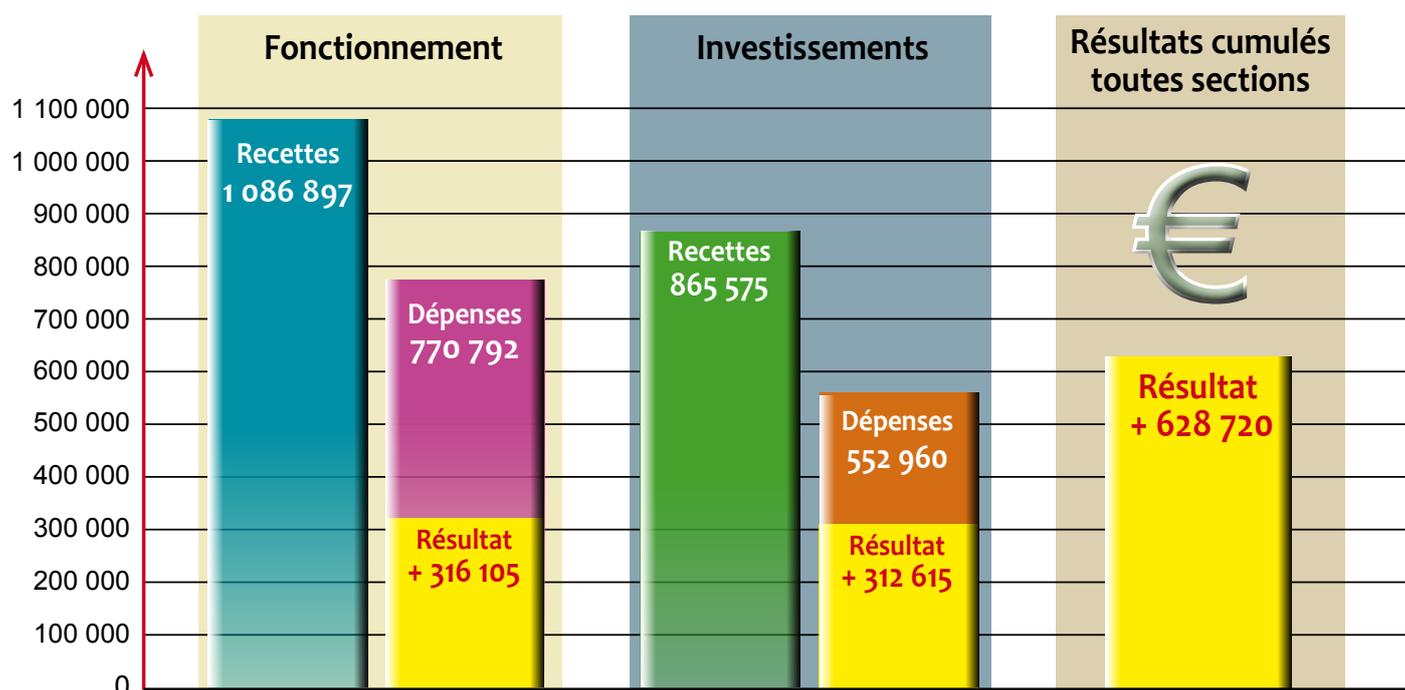
→ Endettement de la commune au 31 décembre 2023

- Capital restant dû : 822 401 €
- Annuité des emprunts (capital + intérêts) : 122 966 €
- Capacité de désendettement : 2,6 ans

→ Taux d'imposition locaux

- Le taux d'imposition de la commune n'a pas été modifié.

Les grands chiffres des comptes 2023



Exemples de dépenses prévues pour 2024

→ Voirie

- Route de Calvisson 459 309 € TTC subventionné à 60% environ. Dont rénovation complète du monument aux morts.

→ Travaux de voirie

Subventionnés à 20% environ, au titre des intempéries de septembre 2021.

- Rue du Mas 28 331 € TTC.
- Chemin de la Roque de Viou 14 703 € TTC.
- Rue des Hortensias 8 938 € TTC.

→ Éclairage LED

- Éclairage LED 39 000 € TTC subventionné entre 50% et 60% par le Fond vert et l'agglomération Nîmes métropole.

→ Cotisation service incendie

- 26 000 €.

→ Enfance

- **Crèche** : 56 400 € (subvention, coût du loyer, fluides et énergies).
- **École** : 6 000 € (dotation en fonction du nombre d'élèves).
- **Festivités de Noël** : 3 700 €, jouets et goûters. Spectacle : 1 500 €.
- **Centre de loisirs** : 5 500 € Contribution financière pour les journées des enfants aux centres de loisirs de Langlade/Caveirac/Saint-Dionisy et de Clarensac.

→ Culture

- 16 200 €. Spectacles et médiathèque.

→ Festivités et cérémonies

- 8 700 €.

→ Subvention au CCAS

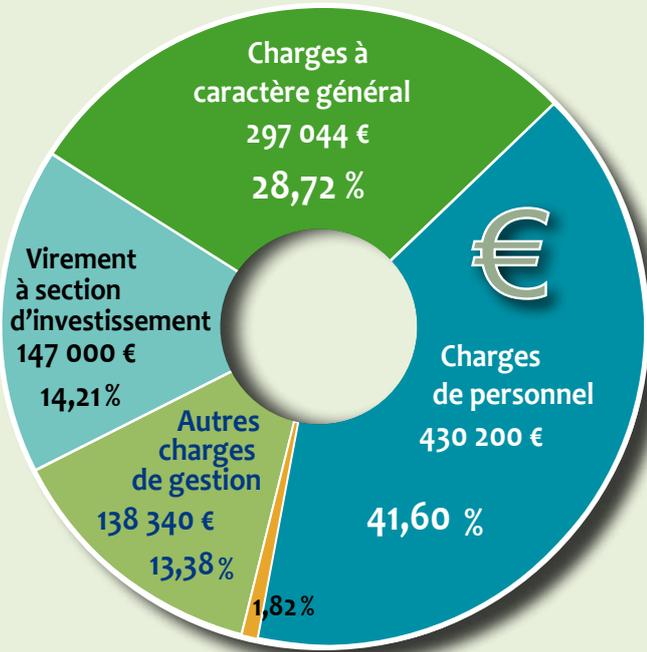
- 7 770 € : aide alimentaire, secours d'urgence, festivités aînés (repas et colis).

→ Matériels divers

- Monobrosse 3 000 € pour l'entretien du foyer communal.
- Défibrillateur médiathèque 1 600 €.
- Échafaudage 1 300 €.
- Souffleur de feuilles 400 €.
- Colombarium : 1 600 €
- Table de ping-pong pour compléter l'espace de sport et de loisirs André Ceyeros : 1 200 €.

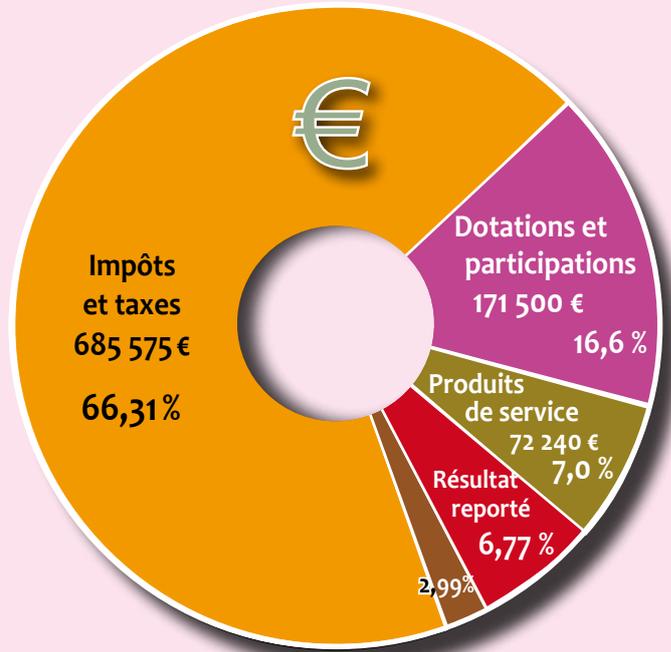
Section de fonctionnement 2024

DÉPENSES 1 034 145 €



Intérêt des emprunts	18 811 €	1,82 %
Charges exceptionnelles	1 750 €	0,17 %
Atténuation des produits	1 000 €	0,09 %

RECETTES 1 034 145 €

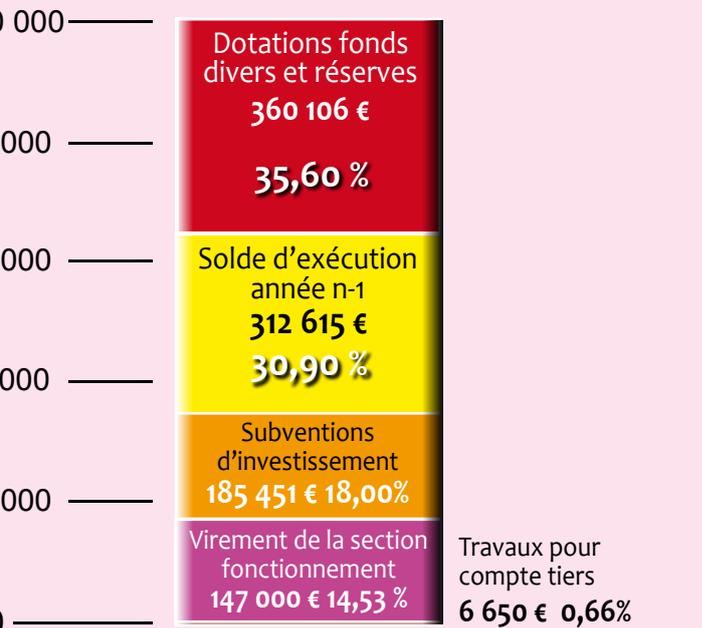
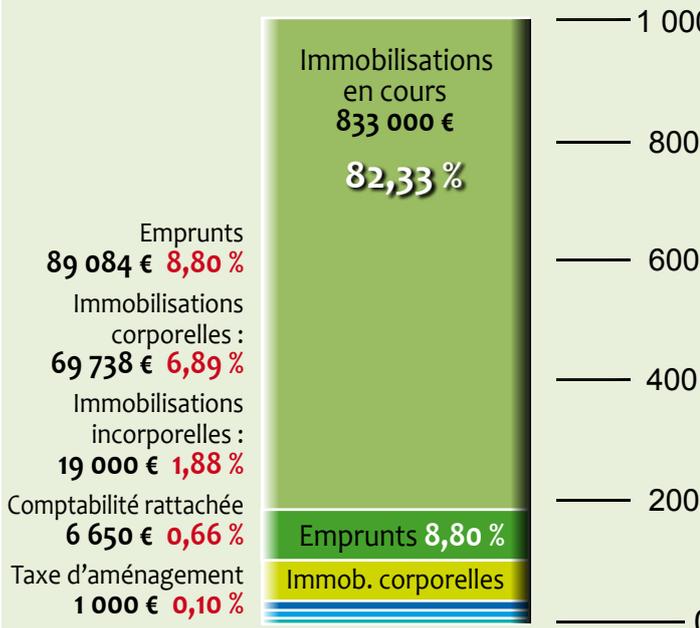


Autres produits de gestion	30 900 €	2,99 %
Atténuation des charges	2 000 €	0,19 %
Produits exceptionnels	1 500 €	0,14 %

Section d'investissement 2024

DÉPENSES 1 011 823 €

RECETTES 1 011 823 €



→ Villes et Villages fleuris

Remise de Prix 2024

Le 6 février 2024 à Vergèze le village de Saint-Dionisy a reçu les encouragements pour le concours de Villes et Villages Fleuris.

Un jury formé de paysagistes, pépiniéristes, responsables du CAUE du Gard (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) et des responsables de Gard Tourisme de l'Agglo de Nîmes est venu estimer le potentiel de notre Village le 13 juin 2023.

Globalement le village est bien entretenu et végétalisé, la vie sociale y est bien développée, l'accès à des commerces et autres services est aussi apprécié. Saint-Dionisy est accueillant et agréable à vivre.

Pour avancer et obtenir nos premières fleurs, il nous a été conseillé d'améliorer le rond-point de notre première entrée, de perméabiliser la cour de l'école, de mettre en valeur notre Oppidum et de finaliser le sentier découverte dit de Bécagrün.

À bientôt.

Bernard QUENTIN



→ Jardins familiaux

Comme chaque année depuis maintenant quinze ans, les jardins familiaux sont actifs et la mairie de Saint-Dionisy propose des parcelles à la location pour l'année civile.

Ces parcelles sont situées sur la commune de l'autre côté de la D40.

C'est dans cet environnement préservé au milieu des vignes et de la faune locale qu'une dizaine de passionnés.ées essayent de faire vivre ce lieu.

Calmes en hiver, les jardins se réveillent petit à petit au gré des saisons. Le mois de février sonne le début du travail de la terre, le mois de

mars les premières plantations et les premiers semis. Lorsqu'arrivent les mois d'avril et de mai l'activité des apprentis.és paysans et paysannes est à son maximum : récoltes et préparation du jardin d'été rythment nos journées.

L'été nous donne la satisfaction du travail accompli durant le reste de l'année avec de très belles cueillettes et ce jusqu'à l'automne.

Tout cela dans la bonne humeur, les uns avec leurs expériences, les autres avec leurs questionnements, avec pour seul Dieu la nature.

Si comme nous vous souhaitez partager vos expériences aux jardins familiaux de Saint-Dionisy vous pouvez nous contacter.

Mail : familiauxj@gmail.com

→ Compostage à domicile

3^e partie



Ce que je mets dans mon composteur :

– Les déchets de cuisine :

les restes de fruits et de légumes, les algues, les épluchures (même celles d'agrumes), le pain, les essuie-tout et serviettes en papier, les filtres à café avec le marc, les sachets de thé.

– Les déchets de jardin :

les mauvaises herbes sans graines, les bran-

chages de petites tailles, les fleurs coupées ou séchées, les feuilles, les tontes de gazon (en quantité limitée), les tailles de haies (en quantité limitée).

– **Autres** : la sciure de bois non traité, les cendres de bois éteintes et sèches.

Ce que je ne mets pas dans mon composteur :

– Les déchets de cuisine :

les matières grasses, les coquillages, les laitages, les morceaux de poisson et de viande, les os, les croûtes de fromage.

– Les déchets de jardin :

les feuilles vernissées (lierre, laurier...), les résineux (thuyas, cyprès, cupressus, aiguilles de pin...), les mauvaises herbes avec graines, les liserons et plantes rampantes, les grosses branches, les plantes et fruits malades.

– Autres :

les journaux et magazines, le bois de palettes, le contreplaqué, les papiers glacés.

ATTENTION :

Les déchets utilisés pour fabriquer le compost ne doivent être en aucun cas des déchets médicaux tels que pansements, co-

tons souillés ou tout autre contaminé par une plaie, blessure ou maladie...

Éviter d'introduire dans le composteur des excréments d'animaux familiers (fientes de volailles, litières pour chats etc...) ainsi que des couches culotte car ils peuvent être porteurs de germes pathogènes.

Pourquoi trier les biodéchets à la source ?

Les biodéchets sont composés à 80% d'eau. Les incinérer est inutilement énergivore. Les enfouir génère du méthane, un gaz dont le pouvoir de réchauffement global est 25 fois supérieur à celui du CO₂. Les trier afin de les valoriser ne présente que des avantages. En triant les biodéchets, plus de 800 000 tonnes de gaz à effet de serre sont évitées.

Une obligation pour les collectivités.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les collectivités ont obligation de proposer des solutions pour le ramassage des biodéchets.

C'est pourquoi l'agglomération de Nîmes Métropole donne sur demande des composteurs et lombricomposteurs. Pour sa part, la commune met à disposition deux points de collecte sur le village (Azord, stade). Nous réfléchissons à en implanter un troisième.

Bernard Quentin



→ **Association Parents d'Élèves**

Le samedi 2 mars a eu lieu le carnaval. Le cortège de Monsieur Carnaval a parcouru le village en musique, en chantant, en dansant, et surtout en s'amusant. Tout ce petit monde s'est retrouvé au foyer autour d'un bon goûter offert par l'APE. Nous remercions encore la Mairie d'avoir offert les confettis. Nous remercions également Matthieu Daran pour le prêt et la conduite de sa remorque afin d'avoir un char coloré pour M. Carnaval.

l'APE rappelle qu'il y aura :

- La 2^e édition du vide grenier le 5 mai. Les inscriptions seront possibles tout au long du mois d'avril (bulletin téléchargeable et imprimable depuis l'application Educartable pour les parents dont les enfants sont scolarisés à Saint-Dionisy et bulletin en version papier disponible en mairie et à la Boulangerie ou sur simple demande via notre mail).
- la fête de l'école, le 28 juin.
- la kermesse pour les enfants, le 5 juillet.

→ **Les amis de Bécagrün**

Au cours de la dernière réunion de l'association le 1^{er} février, nous avons partagé les réflexions suivantes :

- Nous déplorons une absence de renouvellement des générations, donc un manque d'énergies nouvelles capables de dynamiser notre groupe, dans la continuité des actions passées.
 - Plusieurs personnes se sont retirées ou ne sont plus en mesure de s'engager dans un évènement collectif à l'échelle du village.
 - Malgré cela subsiste une réelle envie de se retrouver au fil de réunions, d'animations et d'actions ponctuelles moins lourdes à gérer et planifier que notre grande fête annuelle. Ont été cités : veillées, concours photo, manifestations musicales, préparation d'oreillettes et participation au projet de «*Sentier découverte de la colline*», destiné à faire connaître la richesse de notre patrimoine : faune, flore, géologie, vestiges de l'oppidum et capitelles.
- Notre prochaine rencontre ouverte à tous sera la reprise de l'omelette de Pâques, le lundi 1^{er} avril prochain sur la place du village. N'hésitez pas à nous rejoindre et à vous renseigner auprès de la présidente Catherine Oriac au 06 81 55 10 59

→ **BRAVO !**

Trois habitants de Saint-Dionisy ont participé aux championnats de France d'athlétisme, les 2 et 3 mars. Morgane Salomone a gagné la médaille d'argent pour son épreuve de saut de haies, Paul Salomone et Nicolas Baret ont obtenu la médaille de bronze sur le relais. Nous adressons toutes nos félicitations à ces trois sportifs.

→ **Les jeunes de St-Dionisy**

Comme chaque année, nous préparons la Fête taurine qui aura lieu les 7, 8 et 9 juin. Nous vous y attendons nombreux. Merci de nous réserver le meilleur accueil lors des aubades, les 24, 25 et 26 mai. Nous serons également présents lors de la

Fête de la Musique où nous tiendrons la buvette.

Nous recrutons toujours des jeunes qui souhaitent s'investir dans la vie du village. Vous pouvez nous contacter sur notre page Facebook « **association des jeunes de Saint-Dionisy** » ou au 07 77 78 26 10.

Le carré des enfants

→ **Où inscrire vos enfants ?**

Si vous avez besoin d'un mode de garde pour les mercredis ou pour les vacances scolaires, vous pouvez vous rapprocher des centres de loisirs situés dans les communes de Langlade (gestion : les Francas) et de Clarensac (gestion : la Ligue de l'enseignement). Les conventions que nous avons établies vous permettent de bénéficier de tarifs préférentiels grâce à la participation financière de notre commune pour chaque inscription.

Le centre de Clarensac se situe dans l'école primaire, à côté du collège, et bénéficie de toutes les infrastructures, dont le complexe sportif attenant.

Le centre situé à Langlade bénéficie d'un espace extérieur en pleine pinède et d'une cuisine faite sur place. **Plus d'informations :**

- <https://francas30.org/centre/centre-de-loisirs-de-langlade/>
- <https://clarensac.fr/enfance/ecole-maternelle/>

Hélène Bouchot



Le centre de loisirs de Langlade

ST-DIO EN SCÈNE

Jiminie et Cie présente

Samedi
27
avril
à 20 h

Le dîner de cons

Une pièce de Francis Veber
Mise en scène d'André Domingues

Superbe interprétation
de cette pièce devenue
un classique du
théâtre populaire.



André DOMINGUES (*François Pignon*)
Patrice ROCOUR (*Pierre Brochant*)
Julien GUGLIELMI (*Juste Leblanc*)
Clara DUCHARNE (*Christine et Marlène*)
Robert GUIRAUD (*M. Cheval et Archambault*)



1 h 30 mn

Tout public, foyer communal

Soirée
spectacle

FRENCHY



Samedi
25
mai
à 20 h



Un tourbillon de chansons
françaises, interprétées avec brio et
en direct, par des artistes aux mille
facettes, dans une ambiance de strass,
plumes et paillettes. Laissez le charme
agir et la revue vous séduire...

Que du français,
que du bonheur !

Foyer communal Public familial 1 h

21 JUIN,
FÊTE DE LA MUSIQUE
retenez votre soirée !

Sur la place du village,
à partir de 18 h 30



GLAMIFIK
DUO



- Prestation des élèves de l'école de musique Laurent Richard
- Concert avec GLAMIFIK DUO
- Food Truck assuré par La Kaz O'Délices, spécialités antillaises
- Buvette tenue par l'association des Jeunes de Saint-Dionisy



Saint-Dionisy
INFOS